

M. l'Orateur adjoint: La présidence a constaté une certaine latitude des deux côtés de la Chambre, au cours de ce débat. Le député qui a la parole a signalé qu'il avait pris note de la chose.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, je reconnais et je respecte les fonctions de la présidence. J'ajouterai qu'il y avait de l'ironie dans mes propos.

Il faudra beaucoup de temps pour surmonter l'hostilité des gouvernements provinciaux, qu'ont engendrée la politique énergétique et la réforme constitutionnelle. Il faudra beaucoup de temps pour regagner la confiance de l'ouest du Canada. Le Programme énergétique national est censé viser à la canadienisation, que nous souhaitons tous. Or il s'agit de rien moins qu'un programme de confiscation sous les dehors d'une nationalisation que représente Petro-Canada, et celle-ci n'est en réalité que l'instrument dont se sert Pierre Elliott Trudeau pour ruiner le Canada. Les symboles de notre nation—notre drapeau, notre hymne national et notre constitution—devraient nous unir. Au contraire, nous sommes plus divisés que jamais. La confiance s'est envolée et volatilisée par suite des décisions irresponsables et suicidaires du gouvernement. Dans une autre idéologie, on appellerait ce genre de régime une dictature. Le parti libéral traverse une période très sombre.

• (2120)

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'estime que le député se livre clairement aux abus qui sont repréhensibles aux termes de l'article 35 du Règlement et je demande qu'on le rappelle à l'ordre.

M. l'Orateur adjoint: J'ai entendu cet argument et la présidence va écouter très attentivement les remarques qui seront faites.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, je disais donc que le parti libéral du Canada était en perte de vitesse. Ce grand parti des Laurier, King et Saint-Laurent est devenu la tribune d'un socialiste de commande, le dernier de ces hommes qu'on appelle à tort, à mon avis, des sages. Le parti libéral a été littéralement investi, matériellement et idéologiquement, ce qui est regrettable. Les moutons ne demandent pas mieux que de bêler tout en suivant le loup et ils abandonnent leurs principes et renient l'idéologie et la doctrine de leur parti. Comme l'a si bien déclaré un jour feu Winston Churchill: «Non seulement ils ont l'air d'être des moutons, mais ils en ont aussi la chanson.»

Si nous laissons le gouvernement imposer sa volonté, nous allons perdre les droits essentiels que nous avons actuellement, ces droits qui différencient une démocratie d'une dictature. La prérogative la plus fondamentale, en l'occurrence, c'est la garantie qu'ont les particuliers de jouir de leur propriété sans craindre de la voir confisquer par l'État.

Je voudrais citer ce que le Pape Pie XII a dit lors d'une déclaration radiophonique enregistrée le 1^{er} septembre 1944:

La propriété privée est le fruit naturel du travail; c'est le résultat d'une intense activité de l'homme; il l'a acquise grâce à une détermination énergique pour s'assurer et garantir, par ses propres forces, son existence et celle de sa famille et créer pour lui-même et pour les siens un monde de liberté et de justice non seulement économiques mais aussi politiques, culturelles et religieuses.

La déclaration des droits de la Virginie adoptée en juin 1776 et modèle de toutes les déclarations des droits adoptées par la suite aux États-Unis, dit ceci:

La constitution

Tous les hommes sont par nature libres et indépendants et possèdent certains droits inaliénables, à savoir le droit à la vie et à la liberté, le droit à l'acquisition et à la possession de biens immeubles et le droit au bonheur et à la sécurité, droits dont ils ne peuvent priver par aucun contrat, leurs descendants.

Notre droit à la propriété a été garanti pour la première fois pas la Grande Charte et a depuis été systématiquement confirmé par les décisions des tribunaux et le droit écrit, ainsi que par la déclaration des droits de John Diefenbaker et la charte des droits de l'homme des Nations Unies.

Nous ne serons plus protégés non plus contre l'emprisonnement pour des motifs politiques. Nous ne sommes pas en Union soviétique ni en Chine ici; nous sommes au Canada; et pourtant, un article du projet constitutionnel prévoit d'intégrer la loi sur les mesures de guerre dans la nouvelle constitution. Ainsi, si le gouvernement le désire, il pourra envoyer qui il veut en prison sous prétexte d'activisme politique. Le gouvernement n'a pas à attendre que quelqu'un agisse ou commette une trahison. Il lui suffit de déclarer qu'il y a «menace» d'insurrection pour agir.

Cette menace, c'est une simple appréhension, une sorte d'intuition, tout le contraire de la réalité tangible. Cette menace, elle peut être le fait de colleurs d'affiches, de porte-parole d'opinions politiques arrêtées—comme moi par exemple—ou même de grévistes. Si vous vous retrouvez alors en prison, ne vous attendez pas à un procès en bonne et due forme ou à un jugement expéditif. Plus question de l'*habeas corpus*, qui nous garantit un jugement expéditif—on a vu ce que cela a déjà donné en 1970, lors de l'application de la loi sur les mesures de guerre. Le projet de loi constitutionnelle remplace l'*habeas corpus* par une loi qui autorise le gouvernement à décider quand est venu le temps de juger un individu.

Le gouvernement est même autorisé à ne pas tenir d'élections si les deux tiers du Parlement conviennent eux aussi qu'il y a menace ou risque d'insurrection. Cette atteinte aux droits des individus et cette attitude intransigeante face à nos droits les plus fondamentaux ne sont pas sans m'inquiéter.

Le *Banner* de Barrie, journal local de ma circonscription, n'a pas la réputation d'être un journal conservateur ni un fervent partisan du député de Simcoe-Sud. Dans le numéro du 18 février figurait un éditorial intitulé: «Package won't do.» Avec force détails, l'éditorialiste explique la position des chefs de police du Canada. En voici un passage:

Il semble de plus en plus évident que le projet constitutionnel du gouvernement ne représente pas la volonté de la population, bien que nous appuyions tous le projet de rapatriement, car nous estimons qu'il est temps de mettre un terme à nos relations désuètes avec la Grande-Bretagne.

Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il dit également que l'Association des chefs de police:

...se préoccupe de ce que le projet garantisse les droits civils au point de favoriser la criminalité, alors que l'exécution de la loi se relâche de plus en plus.

Enfin l'article conclut ainsi:

Nous ne saurons jamais à quel point notre participation est importante, mais la prochaine génération le saura sûrement.

En réalité, notre projet de charte des droits fera de nos droits ce que Jack l'Éventreur a fait pour la vente à domicile.

Depuis qu'il exerce le pouvoir, l'actuel gouvernement libéral a tenté de réduire le rôle de la monarchie et aussi de remplacer la Reine par le Gouverneur général comme chef de l'État. Je rappelle aux députés que lorsqu'ils prêtent serment, ils jurent fidélité et allégeance à la monarchie; sinon, ils ne peuvent occuper leur siège à la Chambre. En 1931, par le Statut de Westminster, les Canadiens ont décidé de maintenir la monar-